



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
16
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 05 décembre 2023

OBJET :

DE-CCAS-23-12-1-01) AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille vingt-trois, le mardi cinq décembre à dix-sept heures
trente,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 30 novembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme DUPRE, Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE,
Mme HUET, Mme JOURION, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme LIBERT-ALBANEL (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN
(pouvoir à Mme TOP).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme
GUYOMARD DE PREAUDET, M. MORAINÉ.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2023 qui intègrent l'excédent de l'année 2022 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 du CCAS, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

ARTICLE	INTITULES	BUDGETE 2023	CREDITS AUTORISES 2024
2744	Prêts d'honneur	22 809,01	5 702,00

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé